



RÈGLEMENT 2024 DU TRAIL DES TRANCHÉES®

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits à l'une des cinq épreuves adultes du Trail Des Tranchées®.

S'agissant d'une épreuve sportive dont les parcours empruntent des chemins ou sentiers d'un site historique, d'une zone Natura 2000, et d'une forêt classée « Forêt d'exception » il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

L'Organisateur s'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Pour plus d'informations rendez-vous sur : [https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus?xtor=SEC-3-GOO-\[-\]-\[511792643944\]-S-\[informations%20coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus?xtor=SEC-3-GOO-[-]-[511792643944]-S-[informations%20coronavirus)

Article 1. Présentation

1.1 Généralités

L'Office de Tourisme du Grand Verdun organise, le dimanche **24 mars 2024**, la 10ème édition du Trail des Tranchées®. Cette épreuve est ouverte aux trailers sur les distances de trail **14 km, 18 km, 32 km et 55 km*** et de marche nordique **15 km**. Le nombre de participants est limité à 3000 adultes sur toutes les distances confondues en 2024.

** Ces distances peuvent être soumises à certains changements du fait d'événements liés à la nature même du territoire et aux événements climatiques, mais aussi en fonction des décisions administratives. Cependant l'organisateur s'engage à respecter la réglementation des manifestations running et plus précisément les distances maximales fixées selon les catégories d'âges.*

1.2 Lieu de la manifestation

Le rendez-vous de l'épreuve se situe sur la base de loisirs du Pré l'Evêque dans la salle VANNIER, à Verdun. L'adresse exacte est la suivante :

Salle Vannier
2 Bd de la Citadelle
Départementale 330
55100 VERDUN

C'est à cette adresse que vous pourrez retirer votre dossard, participer au village du Trail des Tranchées[®] et vous restaurer. Depuis la base de loisirs du Pré l'Evêque à Verdun, vous pourrez également vous garer gratuitement car ce lieu est aussi le point d'arrivée de toutes les courses. Un système de navettes gratuites sera mis en place pour vous conduire sur la ligne de départ à Douaumont. En effet, le départ des courses se situe sur la D913 au niveau de la Sous-Tranchée des Baïonnettes à proximité du Parking de l'Abri des Pèlerins à Douaumont. Plus de détails dans les articles suivants du présent règlement.

Article 2. Inscriptions

2.1 Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font **uniquement en ligne** à partir du site Internet

www.traildestranchees.com ou www.protiming.fr

Les paiements se font **UNIQUEMENT PAR CARTE BANCAIRE*** à partir d'une plateforme bancaire sécurisée par le biais du site www.protiming.fr

* Les espaces groupes pourront bénéficier du paiement par virement bancaire.

NB : toute inscription est ferme et définitive dès votre inscription et validation de votre paiement via la plateforme Protiming. Chaque inscription est unique, de ce fait le dossard

IMPORTANT :

> L'identité du coureur est définitive dès son inscription jusqu'au retrait du dossard. Aucun changement d'identité ne sera effectué après inscription.

A savoir : lors de l'inscription chaque participant aura la possibilité de souscrire à l'option payante « Assurance annulation » proposée par la centrale de réservation Protiming. Le remboursement est soumis à certaines conditions (Cf. article 2.4).

> La distance choisie par le coureur lors de son inscription est définitive. Aucun changement de distance ne pourra être effectué après le paiement de l'inscription.

est nominatif ainsi que sa puce.

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

2.2 Tarifs

Circuit Vaillant - 55 km (Course UTMB Index - 50K)	53,5€ + 1.5€* d'inscription
Circuit Poilu - 32 km** (Labelisé National auprès de la fédération d'Athlétisme FFA)	33,5€ + 1.5€* d'inscription
Circuit Tranchée - 18 km	23€ +1€* d'inscription
Circuit Baïonnette - 14 km	18€ +1€* d'inscription
Circuit Marche Nordique - 15 km	19€ +1€* d'inscription

* Frais de gestion Protiming

** Une remise de 2€ sera effectuée pour les licenciés FFA, soit 31,5€+1,5€ d'inscription.

Chaque trailer pourra bénéficier à titre gracieux de la navette reliant la base de loisirs à la ligne de départ, des ravitaillements sur la course, ainsi que d'un ravitaillement d'arrivée, d'un café d'accueil le jour de la course et du chronométrage.

2.3 Catégories d'âges

Les inscriptions des participants sont soumises à des catégories d'âges spécifiques en 2024.

Marche Nordique 15 km	Juniors à Masters
14 km	Juniors à Masters
18 km	Juniors à Masters
32 km	Espoirs à Masters
55 km	Espoirs à Masters

2.4 Options d'inscriptions - Assurance annulation

- Chaque inscription est unique et non modifiable. L'Office de Tourisme Grand Verdun ne remboursera pas les trailers.
Par contre, lors de votre inscription, chaque participant a la possibilité de souscrire à « l'assurance annulation » proposée par la **centrale de réservation PROTILING**.
- **Assurance annulation proposée par PROTILING** : elle sera proposée à chaque participant lors de son inscription en ligne selon les conditions qui suivent :

Cette assurance garantit à l'assuré le remboursement de ses frais d'inscription (hors frais bancaires) à l'événement dès lors qu'il a été obligé d'annuler sa participation du fait de l'un des événements suivants :

- Décès, accident, blessure ou maladie du participant assuré,
- Décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant dans les trente jours précédant la manifestation,
- Refus de visa par les autorités françaises,
- Vol des papiers d'identité
- Convocation devant un tribunal.

Coût de l'assurance personnelle PROTIMING
2€

Toute demande d'indemnisation devra parvenir directement à PROTIMING par email à contact@protiming.fr au plus tard dans les **14 jours précédant la manifestation (soit jusqu'au 9 Mars 2024 inclus)**.

L'assuré sera alors remboursé directement sur le compte bancaire sur lequel il s'est inscrit à la manifestation. **Toute autre demande de remboursement ne sera pas prise en compte.**

IMPORTANT : Le remboursement d'une course sans document justificatif du médecin ou document spécifique ne sera pas autorisé, ni pris en compte.

L'Office de Tourisme Grand Verdun désengage sa responsabilité face à cette assurance qu'il ne gère pas. Toute demande de remboursement devra être adressée à Protiming. **Les demandes de remboursement effectuées auprès de l'Office de Tourisme du Grand Verdun ne seront pas prises en compte et ne seront pas redirigées vers Protiming.**

2.5 Certificat médical / licence.

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** joindre son certificat médical ou sa licence en ligne au moment de l'inscription ou déposer son document médical par la suite sur www.protiming.fr, conformément à **l'article 3 (p12/49) de la réglementation des manifestations de running 2024**:

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

• ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

• ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical **(Nota : une modification sur la nécessité de présenter un certificat est à l'étude et pourrait intervenir pendant la saison)**

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

AVIS A TOUS LES TRAILERS

Afin de vous faciliter la tâche et d'éviter tout litige lors de sa validation, nous vous proposons de télécharger un modèle de certificat médical (que vous pourrez d'ailleurs réutiliser sur d'autres courses) disponible dans la rubrique « Documents à télécharger » sur la page d'accueil du site www.traildestranchees.com

Une fois ce document validé par l'organisation, un email de confirmation vous sera envoyé pour confirmer votre inscription définitive.

Vous pourrez déposer votre justificatif médical en ligne jusqu'au 10/03/2024.

2.6 Justificatifs pour inscription

Un document médical attestant de votre aptitude à la compétition est demandé lors de l'inscription (Cf. article 2.5). Le téléchargement de votre document médical devra être réalisé depuis un pc, une tablette, un smartphone,... sur le serveur Protiming. L'original ou la copie du certificat médical ou licence pourra être déposé en ligne sur www.traildestranchees.com jusqu'au 10/03/2024 dernier délai.

Pour tout problème de non validation des licences ou certificats médicaux, veuillez adresser votre demande par email à chronostem@sfr.fr

NB : Aucun dossard ne sera délivré lors du retrait des dossards si le dossier en ligne est incomplet après le 10/03/2024 (absence d'un document médical valide).

Aucun document médical ne sera accepté lors du retrait des dossards.

Article 3. Dossards

3.1 Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera dans la Salle VANNIER, au Pré l'Evêque à Verdun de la manière suivante :

Samedi 23 mars 2024 : horaires

De 10h00 à 18h00 : les participants pourront se rendre sur place pour retirer leur dossard. L'emplacement prévu à cet effet sera clairement visible et indiqué (signalétique sur place).

Dimanche 24 mars 2024 : horaires

- 55 km : 5h30 - 6h20
- 32 km : 5h30 - 7h35
- 18 km : 5h30 - 9h50
- 14 km : 5h30 - 9h50
- M.Nordique 15 km: 5h30 - 9h50

Remarque : tous les participants doivent avoir leur dossard 30 minutes avant le départ des bus.

3.2 Visibilité du dossard

Pour être dans le classement et donc que la puce située sur le dossard soit bien détectée, chaque coureur devra **porter son dossard devant et donc laisser le dossard entièrement lisible lors de la course**. Dans le cas contraire, le coureur est susceptible de disqualification ou de ne pas être présent le classement.

Exemple:

Ne pas mettre son dossard dans le cou, ne pas mettre le dossard dans une poche...

Article 4. Lieu de rendez-vous et horaires de départ de la course le jour J.

4.1 Lieu de départ

Le rendez-vous de la manifestation est situé sur la base de loisirs du Pré l'Evêque, à Verdun, à l'intérieur de la salle VANNIER. La salle VANNIER correspond à la salle en forme de dôme, accolée au terrain de football synthétique. Celle-ci sera ouverte à **partir de 5h30 le jour de la course.**

4.2 Horaires des navettes et départ de la course

Une fois sur place et votre dossard retiré (30 minutes maximum avant le départ de la navette), une navette vous emmènera de la base de loisirs jusqu'à la D913 à Douaumont, non loin du point de départ des courses. Ainsi le point de départ de la course se situera sur la route nommée « Sous Tranchée des Baïonnettes » à Douaumont.

La navette se situera sur le parking juxtaposé à la salle VANNIER, autrement dit sur le **parking du cinéma « Carrousel »**. Compte tenu du trajet de **25 minutes** entre la base de loisirs du Pré l'Evêque et le lieu de départ de la course, les horaires de départ des navettes seront les suivants :

	Horaires de montée dans la navette	Départ de la navette	Arrivée à proximité du départ (D913)	Arche sur la route de la Sous Tranchée des Baïonnette (Départ de la course)
55km	6h30	6h50	7h15	7h30
32km	7h45	8h05	8h30	8h45
18km	10h	10h20	10h45	11h
14km	10h	10h20	10h45	11h10
M.Nordique 15km	10h	10h20	10h45	11h20

NB : Veuillez rester vigilants sur les horaires de départ. Une fois la navette passée, aucune autre ne sera prévue pour vous conduire sur le lieu de départ. De plus, **aucun parking voiture** ne sera mis à disposition sur le lieu de départ de la course pour d'éventuels retardataires.

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, aucun sac ou bien personnel ne sera laissé dans le bus, en soutes ou dans la salle Vannier. Les participants devront récupérer leurs biens avant la descente du bus. Les navettes et la salle Vannier ne sont donc pas prévues pour faire office de consignes à bagages.

Article 5. Assurance

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant, nous conseillons fortement aux participants de souscrire à une police d'assurance individuelle, couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer (**art. L. 321 – 4 du code du sport**).

Article 6. Circuits

6.1 Balisage

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement les parcours : flèches directionnelles en forêt, rubalise, petits drapeaux rouges au sol, peinture temporaire en ville, ...

6.2 Chronométrage

Le chronométrage sera effectué avec un transpondeur RFID. Chaque puce sera associée à un coureur afin d'établir son classement.

6.3 Contrôle sur la course

Plusieurs points de contrôle pourraient être établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve.

Les contrôles seront effectués par des commissaires de course qui sont sous l'autorité du Président de l'Office de Tourisme du Grand Verdun dont le pouvoir de décision est sans appel.

6.4 Barrières horaires : Circuit 55 km / Point UTMB

3 barrières horaires seront mises en place sur le circuit du 55 km :

- au km 15,9 limite 10h30 (Thiaumont/derrière le monument Israélite)

- au km 31,7 limite 13h (Etang de Vaux)
- au km 42,1 limite 15h (Casemate Pamart)

Si ces barrières ne sont pas respectées, les coureurs seront redirigés à l'arrivée en mini-bus et ne bénéficieront pas de la possibilité d'accéder au 50 K de l'UTMB ou à l'OCC.

**Le kilométrage exact des barrières horaires sera défini lors de la validation par l'ONF des circuits définitifs. Les barrières horaires définitives seront communiquées sur www.traildestranchees.com*

6.5 Ravitaillements et point d'eau

- 1 ravitaillement pour le parcours du 14 km au km 7,7 (proche du Fort Saint Michel).
- 1 ravitaillement pour le parcours de la Marche Nordique au km 6,4 (proche du Fort Saint Michel).
- 1 ravitaillement pour le parcours du 18 km au km 8,4 (Casemate Pamart). (Ravitaillement commun au 32 km et 55 km).
- 1 ravitaillement pour le parcours du 32 km au km 19 (Casemate Pamart) (Ravitaillement commun au 18 km et 55 km).
- 3 ravitaillements pour le parcours du 55 km :
 - 1^{er} ravitaillement au km 15,9 (Thiaumont/derrière le monument Israélite).
 - 2^{ème} ravitaillement au km 31,7 (Etang de Vaux).
 - 3^{ème} ravitaillement au km 42,1 (Casemate Pamart).

A l'arrivée, un ravitaillement final attend tous les trailers.

Veillez au respect de l'environnement en pensant à **jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition** au départ de la course, sur les ravitaillements et à l'arrivée.

Un point d'eau commun à l'ensemble des circuits sera mis en place :

- Sur le 14 km au km 10,7
- Sur le 15 km de la Marche Nordique au km 10,5
- Sur le 18 km au km 15
- Sur le 32 km au km 27,8
- Sur le 55 km au km 50,8

Ce point d'eau sera situé au Cimetière de Belleville-sur-Meuse.

6.6 Equipement obligatoire et utilisation de bâtons

Le Trail des Tranchées® exige de la part de chaque participant la capacité à s'adapter aux conditions d'une course à pied en compétition se déroulant dans un environnement naturel, dans un esprit de responsabilité et d'autonomie.

L'épreuve est courue en semi autosuffisance.

Equipement obligatoire et utilisation de bâtons :

- **Marche nordique 15 km :**

- un téléphone allumé

NB : Les bâtons sont **OBLIGATOIRES**.

- **14 km:**

- sans obligation mais il est fortement conseillé de prévoir une réserve d'eau de 0.5 l (ceinture ou Camelbak).

- un téléphone allumé

NB : L'utilisation des bâtons est **AUTORISEE**.

- **18 km:**

- sans obligation mais il est fortement conseillé de prévoir une réserve d'eau de 0.5 l (ceinture ou Camelbak).

- un téléphone allumé

NB : L'utilisation des bâtons est **AUTORISEE**.

- **32 km :**

- une réserve d'eau de 0.5 l (ceinture ou Camelbak)

- une couverture de survie

- un téléphone allumé

NB : L'utilisation des bâtons est **AUTORISEE**.

- **55 km :**

- réserve d'eau 0.5 l

- couverture de survie

- téléphone allumé

- réserve énergétique

NB : L'utilisation des bâtons est **AUTORISEE**.

Conseillé : une lampe frontale car départ environ 1h après le levé du soleil.

6.7 Abandon

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement l'un des bénévoles situés sur le parcours et **rendront obligatoirement leur dossard** au PC (Poste de Chronométrie) de l'arrivée de la course. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

6.8 Zone spectateurs

Si les conditions sanitaires le permettent, le jour de la course, les spectateurs pourront assister au passage des trailers sur les zones prévues à cet effet en forêt, notées ZS (Zone Spectateur). En ville, les spectateurs devront respecter le code de la route, la circulation et la sécurité des circuits. Ces zones seront consultables sur le site

www.traildestranchees.com, ainsi que sur les circuits affichés à l'intérieur de la salle VANNIER.

6.9 Sécurité et assistance médicale

Une équipe médicale composée d'un médecin et de secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Deux postes de secours seront mis à disposition lors de la manifestation. L'un à côté du point de départ sur le parking de l'Abri des Pèlerins (aux horaires des différents départs) et l'autre à l'intérieur de la salle VANNIER entre 5h30 et 18h.

Chacun s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.

L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.

A cet effet, le numéro de téléphone du directeur technique, ainsi que ceux du médecin et de la sécurité civile seront inscrits sur les dossards.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation. Un renforcement de sécurité est prévu par les forces de l'ordre sur les zones les plus exposées à la circulation.

Des signaleurs sont disposés à différents endroits du parcours (traversées de route, croisements, changements de direction).

Chaque participant est attentif à respecter le code de la route sur les passages ouverts à la circulation.

Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

NB : Pour des raisons de sécurité, les animaux domestiques ne sont pas autorisés sur les circuits. Le Trail des Tranchées[®] est une compétition, ainsi la présence des animaux de compagnies (chiens en général) peut être dangereuse autant pour l'animal que pour le coureur.

Article 7. Après course

7.1 Contrôle anti-dopage

Les coureurs s'engagent à répondre favorablement au contrôle anti-dopage et à coopérer avec le ou les médecins afin de respecter le protocole anti-dopage.

7.2 Sanitaires

Des douches et des WC seront disponibles aux abords de la salle VANNIER.

Des WC seront également accessibles au niveau du Parking de l'Abri des Pèlerins à Douaumont (proche du lieu de départ de la course).

Des WC pour les personnes à mobilité réduite sont disponibles dans la Salle Vannier, les clefs seront à demander à la buvette.

Afin de permettre le bon fonctionnement des sanitaires et pour le bien de tous, le coureur est prié d'enlever ses chaussures avant d'entrer dans l'espace des douches.

7.3 Classement et remise des trophées.

La remise des trophées s'effectuera sur la scène à l'intérieur de la salle VANNIER selon le programme suivant :

Remise du 14 km : 13h30

Remise du 18 km : 13h45

Remise du 32 km : 14h

Remise du 55 km : 14h15

Remise de la Marche Nordique 15 km : 14h30

Seront récompensés sur chaque course (14 km, 18 km, 32 km et 55 km et Marche Nordique 15 km) :

les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch.

Article 8. Droit à l'image

Chaque concurrent autorise l'organisateur à utiliser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive lors de la manifestation, et ce sur tout support (site internet, réseaux sociaux, brochures, vidéos, ...) en vue d'une exploitation à des fins promotionnelles et commerciales, une fois la manifestation passée, et ce, pour une durée indéterminée pour l'organisateur et ses partenaires.

Article 9. Règles à respecter et sanctions

9.1 Engagements

Les participants s'engagent à :

- Respecter les mesures sanitaires en vigueur.
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours.

- Ne pas s'écarter des parcours.
- Respecter les bénévoles.
- Respecter la quiétude de la faune et de la flore au cœur de la forêt domaniale de Verdun, et plus particulièrement le crapaud sonneur à ventre jaune, espèce protégée. Le coureur évitera de courir, dans la mesure du possible, dans les ornières et de respecter le tracé fait par la rubalise dans des secteurs sensibles qui seront indiqués par le biais de panneaux.

9.2 Disqualification

Le non-respect des engagements évoqués par le précédent article et des points suivants entraînera la disqualification du concurrent :

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier,... hors poubelles prévues à cet effet)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Non-respect de l'avis du service médical.
- Les concurrents n'ayant pas le matériel obligatoire requis se verront refuser le départ.

Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs et marcheurs. Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des organisateurs, des promeneurs et des riverains. En cas de non-respect de ces mesures, le coureur se verra disqualifié de la compétition en cours et si la faute est jugée grave par l'organisateur, il pourrait ne pas être accueilli sur les autres éditions.

9.3 Interdiction

Les bicyclettes, engins à roulettes, trottinettes, et / ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 10. Modification et annulation de la manifestation

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes : état du terrain, météorologiques, décisions administratives, risque d'attentat, état d'urgence ou toute autre décision gouvernementale. Aussi,

13/15

l'organisateur peut prendre la décision d'annuler la manifestation dans les circonstances citées ci-avant. En cas d'annulation, l'Office de Tourisme du Grand Verdun transférera les inscrits de l'édition 2024 sur l'édition suivante (n+1, soit l'édition 2025). Si l'inscrit ne souhaite pas participer à l'édition suivante, il devra en tenir informer l'organisateur par email à l'adresse suivante : contact@traildestranchees.com . L'Office de Tourisme du Grand Verdun ne procédera à aucun remboursement.

Article 11. Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et de l'ensemble des articles qui le composent. Il en accepte toutes les clauses sans réserve. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète selon le parcours balisé avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

En cochant la case « J'accepte le règlement de l'événement et les conditions d'inscription » (*Champ obligatoire*) lors de votre inscription en ligne via PROTIMING, chaque concurrent s'engage à respecter chacun des articles du présent règlement.

Article 12. Protection des données personnelles

Dans le cadre du Trail des Tranchées® 2024, l'Office de Tourisme du Grand Verdun est susceptible de collecter et de traiter des données à caractère personnel vous concernant.

L'Office de Tourisme du Grand Verdun est attaché au respect des règles de protection de la vie privée de ses coureurs, prospects et visiteurs de ses sites internet et mobile. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services respecte la réglementation locale applicable en matière de protection des données personnelles.

Les informations recueillies par l'Office de Tourisme du Grand Verdun pour le Trail des Tranchées® sont nécessaires au traitement de votre inscription. Elles sont utilisées par les opérateurs du Trail des Tranchées® en charge du traitement de votre demande d'inscription ou par le service Communication/Web pour vous envoyer les informations (newsletter et emailing par exemple) concernant le Trail des Tranchées®. Vous pourrez toutefois à tout moment vous désinscrire de ces lettres d'informations grâce au lien contenu dans l'une d'entre elle ou en le signalant par mail à contact@traildestranchees.com. Notez toutefois, que votre désinscription vous expose

à ne plus recevoir les informations nécessaires au bon déroulement de votre inscription ou de votre course sur le Trail des Tranchées®.

Important : Les informations recueillies vous concernant font également l'objet d'un traitement informatique destiné à notre structure pour les finalités de promotion touristique de notre territoire, l'élaboration de statistiques de fréquentation, enquête de satisfaction, gestion clientèle.

L'Office de Tourisme du Grand Verdun s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir des sites www.traildestranchees.com ou www.protiming.fr soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) (Règlement Général sur la Protection des Données « Règlement UE 2016/679 » ou « RGPD »), ainsi qu'à la loi Informatique et Libertés (dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée).

Conformément à cette loi vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : OFFICE DE TOURISME DU GRAND VERDUN, Place de la Nation 55100 Verdun - contact@tourisme-verdun.com.

Les données nominatives ne sont ni cédées, ni louées à des tiers.

Les données sont conservées sauf sur demande de votre part.

Vous pouvez donc, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la [CNIL](http://www.cnil.fr).